



24 février 2014

Vérification de la fiabilité et de l'intégrité des personnes

Suite au premier bloc d'affichage de postes de l'année, nombre de spécialistes changeront prochainement de poste, d'unité et de gestionnaire. Dans ce cadre, nous profitons de l'occasion pour vous donner un peu plus d'information sur la Norme de vérification de la fiabilité et de l'intégrité des personnes.

L'entreprise procède à certaines vérifications lors de l'embauche ou lors de l'obtention d'un nouveau poste. Elle vérifie systématiquement l'identité du candidat et, généralement, le ou les diplômes. Il s'agit d'une vérification administrative commune effectuée depuis longtemps.

La direction peut également vous demander l'autorisation d'effectuer une vérification de vos antécédents judiciaires. Cette vérification doit être justifiée par la nature de l'emploi à pourvoir, puisqu'il s'agit d'une intrusion à la vie privée. À Hydro-Québec, l'enquête des antécédents vise les crimes associés aux notions « d'infraction de terrorisme », « de sécurité de l'information », « d'infraction d'organisation criminelle » ou encore « de crime économique ».

Si l'emploi est de nature sensible ou stratégique, l'employeur a le droit d'en faire la demande. Toutefois, celle-ci doit en préciser l'ampleur et se circonscrire aux éléments en lien avec l'emploi. Vous êtes d'ailleurs libre d'accepter ou de refuser l'enquête. Toutefois, en cas de refus, l'employeur pourrait ne pas vous accorder le poste.

Les derniers éléments de vérification qui pourraient vous être demandés sont l'enquête de crédit et de bonnes mœurs. Il touche cependant très peu de personnes. Les postes ciblés sont des emplois à caractère financier ou reliés à la sécurité industrielle. L'étendue de ses enquêtes est toutefois trop large et peut laisser place à de la discrimination. Là encore, vous avez le choix d'accepter ou non, mais l'employeur pourrait ne pas vous accorder le poste.

La Norme de vérification de la fiabilité et de l'intégrité des personnes est appliquée par la gestion, mais réalisée par la Direction principale – Sécurité industrielle, ce qui protège vos renseignements. Les gestionnaires n'ont pas accès à l'information obtenue. Ils ne reçoivent qu'une recommandation.